

Circuit Départemental Adultes

Règlement Particulier BCG 2020

1.4.1) Objet :

Ce « Règlement Particulier (RP) du Circuit Départemental Adultes 2020 » précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de cette étape de CDA uniquement.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Circuit Départemental Adultes est une compétition de Doubles (CDA) 2020 autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : **en cours dans Poona** avec le numéro de dossier Poona : 2000464

Elle est organisée, par délégation du Comité 05 de badminton, par le club : Badminton Club Gapençais 05.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Cette étape du CDA se disputera le 27 SEPTEMBRE 2020 au Complexe FONTREYNE - Gymnase SUD COSEC, 9 Chemin Des Matins Calmes à GAP (05000) dans 1 salle (5 terrains de double).

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-13: 14/09/2020 → Date limite des inscriptions
- J-10 : 17/09/2020 → Date limite de désistement sans justification ;
- J-7: 20/09/2020 → Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH ;
- J-4 : 23/09/2020 → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de **12 €** pour 1 ou 2 disciplines.

Pas de remboursements hormis pièces justificatives pour absences non justifiées.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer à l'étape du CDA pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom de l'étape du CDA dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra la présenter au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à cette étape du CDA, les médailles et les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à cette étape de CDA.

Chaque participant inscrit à cette étape du CDA doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum de : **60**, pourront s'inscrire pour 2 disciplines différentes (Double et/ou Double mixte) dans **2** séries (classement/CPPH) au maximum. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises **aux Finalistes & Vainqueurs**. Fin du CDA prévue le dimanche vers **19h00**. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

1.4.7) Têtes de séries, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries voire les têtes de poules seront déterminées à partir du CPPH de la Fédération, pour chaque série et discipline.

Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le JA ou le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera en courrier suivi un justificatif sous peine de sanction pour une réception dans les 5 jours à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, l'organisateur et/ou la CoDéAd/JA avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

1.4.8) Echancier :

Tous les joueurs seront convoqués **60** minutes au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match.

L'échéancier est donné à titre d'information de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement de l'étape.

Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois l'étape commencée pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion de l'étape (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matches se joueront en auto-arbitrage (avec si possible des arbitres fédéraux ou faisant office).

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment de l'étape, pour régler un conflit.

1.4.10) Juge-Arbitre & Gestionnaire d'Organisation :

Le JA est: Silvan ETIENNE (BCG - tél : 06 86 80 11 68).

Le GEO est : **Thierry PELLET** (BCG - tél : 06 10 49 39 68).

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs participants à un match et appelés par la table de marque, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) assis du côté de leur joueur et sur le terrain, les membres du club organisateur, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical et autres personnes autorisés par le juge arbitre.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission du juge arbitre.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de préparation pour se rendre sur l'un des 5 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le juge arbitre.

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est le : RSL grade 1 qui sera vendu au prix de 25 euros (la boîte de 12 volants)

1.4.15) Fautes & Lets :

Voir feuille « Lets & Fautes du CDA » affichée dans la salle le jour de l'étape de CDA à côté de ce règlement particulier.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille « Nombre de poule et de qualifiés » issue de Badplus affichée dans la salle le jour de cette étape de CDA à côté de ce règlement particulier.

1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à cette étape de CDA implique l'adoption du présent règlement particulier 2020 dans la totalité de ses articles.

Le juge arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.